



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 8 décembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue
Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 19h12

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLILOLO Lorine ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; MICHEL Marie-Thérèse ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Nathan SOURISSEAU suppléant de Mme GAGLILOLO Lorine

Procuration de vote :

Mandants : CONTINI Jean-Claude
Mandataires : LEGAIN Olivier

**Objet : 2A. Révision de l'AP-CP 2018-01 « Travaux de modernisation de la ligne de 2002 de
l'usine d'incinération »
2020/12_02-49**

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01
 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002
 DE L'USINE D'INCINÉRATION »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>			762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le **18 DEC. 2020**

ID : 025-252508247-20201208-2020_12_02-DE

Proposition de révision de l'AP (décembre 2020)

L'AP-CP 18-01 a été modifiée 3 fois : au regard des réalisations effectives 2018, de celles – estimées - de 2019 et suite à la notification de la subvention de l'ADEME sur le projet et enfin, après constat des réalisations 2019.

Il est ici proposé de revoir l'AP-CP fin 2019, afin de tenir compte des estimations de réalisations à fin 2020 et, de fait, ouvrir les crédits de paiement adéquats sur 2021.

Il est également proposé de prendre en compte l'impact des avenants déjà signés et anticiper ceux potentiellement à venir et d'estimer une enveloppe de révisions de prix.

En recettes, outre la subvention de l'ADEME, l'équilibre financier est assuré par un recours à l'emprunt.

Révision n°4 - 8 décembre 2020						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	CA 2019	Simulation CA 2020	Budget 2021
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710	0,00	1 905 442,70	214 267,30	0,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 545 281	0,00	7 445 281,12	2 500 000,00	600 000,00
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320	0,00	442 555,22	900 000,00	112 000,00
SOUS TOTAL PHASE 1		14 119 311	0,00	9 793 279,04	3 614 267,30	712 000,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	450 000	0,00	0,00	0,00	450 000,00
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 677 000	0,00	0,00	0,00	1 677 000,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		2 127 000	0,00	0,00	0,00	2 127 000,00
TOTAL		16 246 311	0,00	9 793 279,04	3 614 267,30	2 839 000,00
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 558	0,00	0,00	0,00	572 557,50
16	Emprunt et dette assimilés	15 673 754	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	731 203,62
TOTAL		16 246 311	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	1 303 761,12

À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette révision de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2021 sera inscrite dans le Budget Primitif 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Délibération du Comité Syndical du mardi 8 décembre 2020
SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 025-252508247-20201208-2020_12_02-DE